

Arts, langues,
lettres, sciences
humaines et
sociales

La validation des acquis

Une autre façon
d'être diplômé.e

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

Elle permet la reconnaissance de vos acquis professionnels antérieurs afin que vous puissiez intégrer un cursus de formation universitaire sans détenir le titre ou le diplôme requis pour y accéder.

Êtes-vous concerné.e ?

Vous pouvez justifier de trois années minimum d'expérience, vous avez un projet de reprise d'études, vous êtes salarié, travailleur indépendant, demandeur d'emploi ou particulier, **vous pouvez demander une VAPP.**

Une VAPP pourquoi ?

Une VAPP vous permettra d'intégrer une formation supérieure sans les diplômes requis.

Dans le cadre d'un projet professionnel ou d'une reprise d'études, une commission examine votre parcours, votre expérience professionnelle et vos acquis personnels, en cohérence avec le domaine de formation que vous envisagez et délivre - ou refuse - une autorisation d'inscription à la formation souhaitée.

« Les études, les expériences et les acquis professionnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de formations post baccalauréat dispensées par un établissement relevant du ministère de l'Éducation Nationales dans les conditions fixées par le présent décret sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires particulières. »

Décret N°85-906 du 23 août 1985

Article premier

Décret 2013-756 du 19 août 2013

Les étapes

- >> Identification et choix du diplôme visé
- >> Demande de recevabilité
- >> Renseignement et dépôt du dossier
- >> Commission pédagogique et décisions
- >> Notification de recevabilité
- >> Inscription

Le coût

Contactez le service pour un devis personnalisé et pour être conseillé.



Attention

La procédure VAPP ne délivre aucune certification, ne donne lieu à aucune équivalence, ni ne vous dispense de suivre l'ensemble des enseignements de ladite formation.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Elle permet d'obtenir un diplôme correspondant à votre expérience professionnelle. Vos compétences acquises au fil des années sont valorisées au même titre que si elles avaient été acquises après le suivi d'une formation initiale.

Êtes-vous concerné.e ?

Vous pouvez justifier d'une année minimum d'expérience dans le domaine du diplôme ou de la certification visée, vous êtes salariés, travailleurs indépendants, agents de la fonction publique et des collectivités territoriales, demandeurs d'emploi, bénévoles (cadre associatif et syndical), **vous pouvez alors entamer une démarche de VAE**. Au-delà du critère administratif, l'équipe enseignante évalue la pertinence du lien entre votre expérience et le contenu de la formation visée avant d'accorder la recevabilité.



Une VAE, pourquoi ?

Obtenir un diplôme via la VAE vous permettra de prétendre à :

- une évolution de carrière,
- une reconversion,
- une reconnaissance,
- l'accès à un concours
- ...

« Un droit individuel permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification, fondées sur la base d'une expérience personnelle ou professionnelle salariée, non salariée, bénévole, volontaire ou syndicale de 1 an minimum, après validation, par un jury, des compétences acquises en lien avec le diplôme ou la certification visée. »

Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 - Décret 2002-216 du 26 avril. / Décrets 2002-615 du 26 avril et 2002-795 du 2 mai.
Circulaire n°2002-590 du 24 avril 2002
Décret 2017-1135 du 4 juillet 2017

Les étapes

- Après construction du projet et choix du diplôme envisagé :
 - >> Demande de recevabilité
 - >> Constitution du dossier
- Si votre demande est recevable :
 - >> Elaboration et rédaction du dossier VAE
 - >> Passage devant le jury (oral, entretien, évaluation)
 - >> Notification de la validation (totale ou partielle) du diplôme
 - >> Proposition d'un suivi post-VAE

Le coût

Contactez le service pour un devis personnalisé et pour être conseillé.

En fonction de votre statut, la demande de prise en charge se fera auprès d'organismes différents (OPCA, CPF, Pôle Emploi, Conseil régional, Entreprises...). En cas de financement personnel, des solutions vous seront proposées.



Un accompagnement VAE individualisé et modulable

Vous serez suivi.e par un professionnel, psychologue du travail, spécialiste de la VAE

Cet accompagnement a pour objectif de **faciliter et de guider votre réflexion** pendant la rédaction du document final retraçant votre parcours en lien avec le contenu de formation du diplôme envisagé.

Vous disposez de **24h de suivi personnalisé** comprenant des rendez-vous individuels, du temps de rédaction et de correction.

En fonction de votre disponibilité et de vos contraintes, nous adaptons le planning. Intervenant au national et à l'international, nous utilisons également Skype, mail, téléphone. Ainsi, **nous sommes présents à vos côtés sur tous vos questionnements.**

La fonction de votre accompagnateur est essentiellement d'ordre méthodologique

L'accompagnateur s'assure que vous faites état de l'ensemble de vos compétences, capacités, aptitudes en relation avec le diplôme ciblé. Pour cela, **votre accompagnateur agit en concertation et collaboration avec l'équipe pédagogique** de la formation concernée. Il facilite le lien entre tous. **Il vous prépare jusqu'à la présentation devant le jury** afin de vous assurer les meilleures chances de validation totale du diplôme.

Au démarrage de votre accompagnement, vous bénéficiez d'un accès à la plateforme *e-campus* et à ses ressources pédagogiques (bibliographie, etc).



Les disciplines

Humanités

Arts plastiques
Design - Arts appliqués
Arts du spectacle : théâtre-cinéma
Danse
Musique
Histoire
Histoire de l'art et archéologie
Lettres
Métiers du livre
Philosophie
Carrières sociales

Langues et civilisations

Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales
Langues étrangères appliquées : LEA
Commerce international
Français Langue Étrangère
Sciences du langage

Territoires et communication

Aménagement, urbanisme, tourisme
Géographie
Journalisme
Information et communication
Humanités numériques, multimedia, Internet
Publicité

L'Université Bordeaux Montaigne vous propose et vous garantit

- L'intervention de conseillers qualifiés, détenant une expérience confirmée dans l'accompagnement VAE.
- Un accompagnement fondé sur une charte déontologique respectant la confidentialité et l'objectivité.
- Le soutien de l'équipe pédagogique composée d'enseignants experts dans le secteur professionnel visé.
- Un lieu dédié à l'accompagnement des publics adultes en reprise d'études.
- Une réactivité administrative.



Contactez-nous,

Nous répondrons à toutes les questions relatives à vos projets de VAE au sein de notre université.

Consultez toute l'information et les tarifs sur : www.u-bordeaux-montaigne.fr

Contact

Accueil VAPP/VAE

Tél. 05 57 12 47 00

formation.continue@u-bordeaux-montaigne.fr

Université Bordeaux Montaigne

Formation Tout au Long de la Vie

Bât J - 1^{er} étage

Domaine universitaire - Esplanade des Antilles

33607 Pessac Cedex



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**